



CONSEIL MUNICIPAL DE NOGARO

PROCES-VERBAL

Mercredi 02 avril 2014 à 19h30

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	18	19

Date de la convocation
28/03/2014

Date d'affichage

L'an deux mille quatorze et le deux avril à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. PEYRET Christian, Maire;

Présents : M. PEYRET – Mme CARRERE-CAMPISTRON - M. COMBRES- Mme MARQUE – M. BELTRI – Mme LARRIEU – M. GARET – Mme LAPEYRE – M. FRANCH – Mme SANTOS – M. DROUARD – Mme MARTINOT – M. LAFFORGUE – M. DAUGA – Mme LABEYRIE – M. HAMEL – Mme COURALET – M. BELLOTTO

Absents excusés : Mme Charlotte JACQUET donne procuration à Mme Magali MARQUE

Secrétaire : Christine CARRERE-CAMPISTRON

ABORDANT L'ORDRE DU JOUR LE CONSEIL MUNICIPAL

I – FORMATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

En application de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'instruire les dossiers municipaux et de préparer les décisions.

L'Assemblée précédente ayant formé 4 commissions, Monsieur le Maire propose de conserver cette organisation avec les commissions ci-après :

COMMISSION DES FINANCES, DU PERSONNEL ET DU FONCTIONNEMENT DES SERVICES

COMMISSION CULTURE, LOISIRS, SPORT, FETES, CÉRÉMONIE, ENFANCE, JEUNESSE ET SCOLAIRES

COMMISSION DES TRAVAUX, URBANISME, ENVIRONNEMENT ET COMMERCE

COMMISSION SOCIALE, COMMUNICATION, NOUVELLES TECHNOLOGIES ET PATRIMOINE

Monsieur le Maire précise que :

- le Maire est président de droit de chaque commission ;
- un adjoint est chargé d'en coordonner le fonctionnement en assurant la vice présidence de la commission;
- chaque commission sera composée d'un certain nombre de membres à désigner lors de cette séance;
- toutes les réunions des commissions seront portées à la connaissance de l'ensemble des membres du Conseil Municipal qui pourront y participer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le nombre, la définition et la composition des commissions municipales ainsi formées :

COMMISSION DES FINANCES, DU PERSONNEL ET DU FONCTIONNEMENT DES SERVICES :

Vice président : Roger COMBRES

Membres nommés : Josiane LAPEYRE, Edith LARRIEU, Jean-Claude DROUARD, Hervé DAUGA, Patrick FRANCH, Bernard HAMEL.

COMMISSION CULTURE LOISIRS SPORT FETES CEREMONIE ENFANCE JEUNESSE ET SCOLAIRES :

Vice Présidente : Christine CARRERE CAMPISTRON

Membres nommés : Charlotte JACQUET, Marie-France SANTOS, Gilles GARET, Daniel LAFFORGUE, Magali MARQUE, Brigitte COURALET

COMMISSION DES TRAVAUX, URBANISME, ENVIRONNEMENT ET COMMERCE :

Vice Président : Joseph BELTRI

Conseiller délégué : Jean-Claude DROUARD

Membres nommés : Marie-France SANTOS, Aline LABEYRIE, Daniel LAFFORGUE, Hervé DAUGA, Bernard HAMEL, Philippe BELLOTTO

COMMISSION SOCIALE, COMMUNICATION, NOUVELLES TECHNOLOGIES ET PATRIMOINE:

Vice Présidente : Maryse MARTINOT

Conseillère déléguée : Magali MARQUE

Membres nommés : Aline LABEYRIE, Marie-France SANTOS, Charlotte JACQUET, Gilles GARET, Patrick FRANCH, Brigitte COURALET

II – DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AUX DIVERSES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'article L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le mandat des délégués aux établissements publics de coopération intercommunale est lié à celui du conseil municipal qui les a désignés.

Suite au renouvellement du conseil municipal, Monsieur le Maire invite celui-ci à procéder à l'élection des délégués pour les EPCI dont la commune est membre. En fonction de la répartition des sièges prévue dans les statuts des syndicats et après avoir procédé au vote, ont été élus :

- **SI D'ELECTRIFICATION DU BAS ARMAGNAC** : 2 délégués
- **SIAEP de LOUBEDAT ET SION** : 2 délégués
- **SIAEP DE NOGARO CAUPENNE ET SAINTE CHRISTIE** : 5 délégués
- **SI D'ASSAINISSEMENT DU MIDOUR DE L'IZAUTE ET DE LA DOUZE** : 1 délégué et 1 suppléant
- **SI D'AMENAGEMENT DE LA HAUTE VALLEE DE L'IZAUTE** : : 2 délégués
- **SICTOM DU SECTEUR OUEST** : 2 délégués
- **SYMA** : 1 délégué 1 suppléant

Après avoir procédé au vote, ont été élus :

SI D'ELECTRIFICATION DU BAS ARMAGNAC : Roger COMBRES - Joseph BELTRI

SIAEP de LOUBEDAT ET SION : Roger COMBRES – Joseph BELTRI

SIAEP DE NOGARO CAUPENNE ET SAINTE CHRISTIE : Christian PEYRET – Roger COMBRES – Jean-Claude DROUARD – Joseph BELTRI – Bernard HAMEL

SI D'ASSAINISSEMENT DU MIDOUR DE L'IZAUTE ET DE LA DOUZE : Jean-Claude DROUARD – Suppléant : Bernard HAMEL

SI D'AMENAGEMENT DE LA HAUTE VALLEE DE L'IZAUTE : Jean-Claude DROUARD – Bernard HAMEL

SICTOM DU SECTEUR OUEST : Roger COMBRES - Suppléant : Joseph BELTRI
Hervé DAUGA – Suppléant : Josiane LAPEYRE

SYMA : Christian PEYRET – Suppléant : Gilles GARET

III - DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AUX DIVERS ORGANISMES, ETABLISSEMENTS PUBLICS

Suite au renouvellement du conseil municipal, Monsieur le Maire invite celui-ci à procéder à la désignation des délégués aux divers organismes et établissements publics.

- **SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE – PAUL ARMAGNAC (SEMPA)**:
1 délégué 1 suppléant
- **HOPITAL** : Au CA : 1 Président 2 délégués
Au CE : 1 délégué 1 suppléant
- **LYCEE + LEP** : 1 titulaire et 1 suppléant
- **COLLEGE** : 1 titulaire et 1 suppléant
- **OFFICE PUBLIC D'HLM ET TOIT FAMILIAL** : 1 délégué 1 suppléant
- **COMMISSION DES CALAMITES AGRICOLES** : 2 agriculteurs de la commune
- **COMMISSION COMMUNALE D'ADJUDICATION ET D'APPELS D'OFFRES** : 1 président (le maire) 3 titulaires et 3 suppléants
- **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE** : 1 Président (le maire) 1 Vice-Président, 4 délégués du CM et 4 délégués d'associations caritatives - familiales – handicapés - retraités
- **ASSOCIATION MAINTIEN A DOMICILE IZAUTE ET MIDOUR** : le Maire, 1 titulaire, 1 suppléant
- **COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)** : 1 titulaire et 1 suppléant
- **CAISSE DES ECOLES** : 1 Président 1 Vice-Président, 5 délégués du CM
- **CA DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE** : 2 délégués
- **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS** : une liste d'administrés nogaroliens répartis géographiquement sera proposée aux impôts.
- **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLAN** : 2 délégués
- **CORRESPONDANT DÉFENSE** : 1 délégué

En fonction de la répartition des sièges prévue dans les statuts de chacun des établissements concernés et après avoir effectué le vote, ont été élus à l'unanimité :

SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE – PAUL ARMAGNAC (SEMPA):

1 délégué : Christian PEYRET - 1 suppléant : Gilles GARET

HOPITAL :

Au Conseil de Surveillance : 1 Président 2 délégués

Au Conseil de vie sociale :

1 délégué : Maryse MARTINOT 1 suppléant : Edith LARRIEU

LYCEE + LEP : 3 représentants

Josiane LAPEYRE, Philippe BELLOTTO, Bernard HAMEL

COLLEGE : 3 représentants –

Christine CARRERE CAMPISTRON, Charlotte JACQUET, Marie-France SANTOS

OFFICE PUBLIC D'HLM ET TOIT FAMILIAL :

1 délégué : Christian PEYRET - 1 suppléant : Maryse MARTINOT

COMMISSION DES CALAMITÉS AGRICOLES : 2 agriculteurs de la commune

COMMISSION COMMUNALE D'ADJUDICATION ET D'APPELS D'OFFRES :

1 président : Christian PEYRET,

3 titulaires : Joseph BELTRI, Jean-Claude DROUARD, Daniel LAFFORGUE

3 suppléants : Marie-France SANTOS, Aline LABEYRIE, Bernard HAMEL

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

1 Président : Christian PEYRET, 1 Vice-Présidente : Maryse MARTINOT,

- 4 délégués du CM : Edith LARRIEU, Magali MARQUE, Marie-France SANTOS, Brigitte COURALET et 4 délégués d'associations caritatives - familiales – handicapés - retraités

ASSOCIATION MAINTIEN A DOMICILE IZAUTE ET MIDOUR :

Le Maire : Christian PEYRET, 1 titulaire : Maryse MARTINOT, 1 suppléante : Aline LABEYRIE

COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) :

1 titulaire : Roger COMBRES

CAISSE DES ECOLES :

1 Président : Christian PEYRET, 1 Vice-Président : Roger COMBRES,

5 délégués du CM : Josiane LAPEYRE, Edith LARRIEU, Magali MARQUE, Charlotte JACQUET, Brigitte COURALET

CA DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE :

2 délégués : Christian PEYRET et Christine CARRERE CAMPISTRON

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :

Président : Christian PEYRET,
Jean-Claude DROUARD et une liste d'administrés nogaroliens répartis géographiquement sera proposée aux impôts.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLAN :

2 délégués : Christian PEYRET et Christine CARRERE CAMPISTRON

CORRESPONDANT DÉFENSE :

1 délégué : Joseph BELTRI

IV – DELEGATIONS AU MAIRE

Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal peut décider de déléguer certaines responsabilités au Maire. Celles-ci sont définies à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et peuvent être déléguées en tout ou partie pour la durée du mandat. Cette possibilité de délégation a pour but de faciliter l'administration communale en permettant d'accélérer certaines procédures.

Le Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation au Maire de rendre compte des décisions qu'il a prises par délégation à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal. Par ailleurs le Conseil Municipal peut à tout moment mettre fin à la délégation (article L.2122-23 du CGCT).

Monsieur le maire prie l'Assemblée de trouver en annexe copie des treize responsabilités que le Conseil municipal peut décider de lui déléguer.

Après divers échanges, le Conseil Municipal, à l'unanimité, délègue les 13 responsabilités définies à l'article L.2122-22 du CGCT :

- De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;
- D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire informe que :

- le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 28 avril 2014;
- les dates des prochains Conseils Communautaires ont été transmises la veille aux principaux intéressés.

Par ailleurs, Monsieur Philippe BELLOTTO demande s'il est possible de s'exprimer avec moins d'acronymes car les sigles lui sont parfois inconnus.

Pour faciliter la communication, Monsieur le maire fournira une liste des abréviations les plus couramment usitées dans les collectivités locales.

La séance est levée à 20h15.

Le secrétaire de séance
Christine CARRERE-CAMPISTRON

Pour extrait certifié conforme
NOGARO, le 04 avril 2014
Le Maire
Christian PEYRET